



Succession acte de notoriété trois enfants héritiers

Par **corinne mathy**, le **09/12/2008 à 17:45**

D'une part, je viens d'apprendre que l'un de mes deux beaux-frères (nous sommes trois héritières) serait présent lors de la signature de l'acte de notoriété de mon père, légalement, puis-je m'y opposer?
D'autre part, je suis héritière (d'une "grosse" succession) et en surendettement; que puis-je dire à mes créanciers? L'acte de notoriété devant être signé vendredi 12 décembre à Cannes.

Par **chaber**, le **10/12/2008 à 07:40**

S'agissant de biens directs de votre famille, c'est une affaire entre vous et vos soeurs uniquement.
Puisque vous êtes en surendettement, vous pouvez prévenir vos créanciers pour les faire patienter.